

[Text]

majority of the debt may be a business debt and other consumer debts.

Mr. Bjornson: I shall move on to a question that Finance or Revenue might be prepared to answer.

I have written an extensive letter to the minister regarding the re-collection. I go back to the fact that when you enter into a loan agreement with a financial institution, you are pretty specific. I wonder if it is possible to have people who enter into a student loan agreement with the federal government where the conditions of repayment could be a percentage of personal income over the years. In other words, if you have graduated and have been very successful, then 8% or 10% of your income would automatically go toward your student loan, because you have the ability to pay. If you're less successful at a lower income, it would once again be only 10%.

• 1015

The fact of the matter is you're retaining your commitment. You've made a commitment by borrowing the money, and I would consider this a reasonably easy way to repay the government.

As I say, I'm very rigid on this specific issue, and I've also suggested that quite possibly any possibilities for the deferral of taxes, such as RRSPs, pension plans, or whatever, would not be allowed until the commitment of repaying the student loan had been done.

I wonder if you'd like to comment on that.

Mr. Roseman: I think contingent repayment is currently not amongst the things that are being considered for the modernization of the program, but now that the idea has become more public, I think it will be looked at. However, as I said, the priority is really to modernize the program within the existing structure.

Ms Meloshe: Are you suggesting that borrowers would pay a surcharge depending on their level of income, or would they pay back consistent with what they had borrowed? In other words, if I was a high-income borrower, would I pay back more than I had borrowed?

Mr. Bjornson: No, my suggestion would be tied to your level of income, at a point where it is not a burden upon your lifestyle for you to do that. The fact of the matter is a lot of people have a significantly high income but return at a very low rate. If we put on the restriction that you can't go into your tax deferrals such as RRSPs until you've met your commitments...

Ms Meloshe: Oh, I see.

Mr. Bjornson: Nothing will say that you can't pay it back more quickly, but let's say that your minimum payment per year will be a percentage of your income. Obviously that's determined by the job you have.

Ms Meloshe: I'd just comment on that by saying that the Minister of Finance in his budget last year and in the economic statement stressed the fact that we want to introduce a new financing structure that provides for lender

[Translation]

étudiants adultes qui ont au moins un prêt aux étudiants, mais dont le gros de l'endettement est constitué de dettes d'affaires ou de dettes à la consommation.

M. Bjornson: Je vais maintenant poser une question à laquelle le représentant du ministère des Finances ou de celui du Revenu pourrait peut-être répondre.

J'ai écrit une longue lettre au ministre au sujet du recouvrement. Je reviens sur le fait que quand on conclut une entente de prêt avec une institution financière, les conditions sont assez précises. Je me demande s'il serait possible que l'étudiant qui conclut une entente de prêt avec le gouvernement fédéral s'engage à consacrer une partie de son revenu personnel au remboursement de ce prêt au fil des ans. Autrement dit, un étudiant qui a obtenu un diplôme et qui réussit bien dans la vie, pourrait consacrer d'office 8 p. 100 ou 10 p. 100 de son revenu au remboursement de ses prêts aux étudiants, car il est en mesure de payer. Si vous gagnez moins, le taux de remboursement pourrait n'être que de 10 p. 100.

Le tout, c'est de respecter son engagement. Quand on emprunte de l'argent, on prend un engagement, et cela me semble être une façon raisonnable de rembourser le gouvernement.

Je suis très strict là-dessus, et j'ai aussi dit qu'il ne faudrait accorder aucune déduction d'impôt, qu'il s'agisse de REER, de régime de pension ou de quoi que ce soit, tant que n'a pas été respecté l'engagement de rembourser le prêt-étudiant.

Vous voudrez peut-être vous prononcer sur cet aspect.

M. Roseman: Je pense que pour l'instant on n'envisage pas de moderniser le programme en recourant aux remboursements subordonnés au revenu, mais comme l'idée semble vouloir faire son chemin, peut-être qu'on voudra l'examiner. Cependant, je le répète, l'objectif prioritaire est de moderniser le programme dans le cadre de la structure existante.

Mme Meloshe: Voulez-vous dire que les emprunteurs auraient à payer un supplément en fonction de leur niveau de revenu, ou qu'ils rembourseraient leurs prêts en fonction de ce qu'ils ont emprunté? Autrement dit, si un emprunteur gagne beaucoup d'argent, devra-t-il rembourser plus qu'il n'a emprunté?

M. Bjornson: Non, je propose que le remboursement soit fonction du niveau de revenu, dans la mesure où cela ne vous empêche pas de vivre. En fait, bien des gens touchent des revenus élevés et ne remboursent leurs prêts qu'à un très faible taux. Si on décidait que les emprunteurs ne peuvent bénéficier de déductions fiscales comme celles qui correspondent au REER tant qu'ils n'ont pas respecté leurs engagements...

Mme Meloshe: Oui, je vois.

M. Bjornson: Rien ne vous interdira de rembourser avant l'échéance, mais chaque année, il faudrait payer au moins un certain pourcentage de son revenu. Évidemment, on tiendrait compte de l'emploi de l'emprunteur.

Mme Meloshe: J'ajouterai simplement que le ministre des Finances, dans son budget de l'année dernière et dans l'exposé économique qu'il a fait, a insisté sur le fait que nous voulons mettre en place une nouvelle structure de